

Une des idées prétendument progressistes proposées dans ce bill est celle du travail partagé. Cela était très répandu pendant la dépression. Ce n'est pas une façon positive de créer des emplois et le gouvernement le sait. Puis, il a dit que si un travailleur désirait travailler à un projet collectif, il recevrait de l'assurance-chômage. Personne ne songerait à dire que le C. D. Howe Institute est un organisme de gauche, mais il a dit que les programmes de formation ne sont avantageux que s'ils débouchent sur des emplois. Malheureusement, les programmes de formation offerts au centre de main-d'œuvre s'adressent à des coiffeurs et à des mécaniciens de machines fixes. Ce semble être seulement une tentative de rayer ces personnes des listes de prestataires parce que si elles participent à un programme de formation, les statistiques relatives au chômage n'en tiennent pas compte. Leur chance d'obtenir un emploi à la fin du cours dépend de la conjoncture du moment.

Nous avons inlassablement répété que c'était stupide, inhumain. Certes, il est mal de tripoter le régime d'assurance-chômage en rajustant la période de prolongation des prestations pour l'aligner sur la nouvelle approche du chômage régional au Canada. Nous avons également fait valoir qu'il était absurde de modifier la période minimale de référence parce qu'il y a actuellement beaucoup trop de chômeurs. Je n'arrive pas à voir comment le fait de supprimer les prestations va aider les gens à se trouver un emploi. Nous savons, par exemple, qu'il y a environ 58,000 emplois qui sont disponibles en tout temps. Si je ne m'abuse, les dernières statistiques indiquaient quelque 58,000 postes vacants pour un million de chômeurs. Cela saute aux yeux que si l'on renforce encore plus la loi, ces gens vont tous devoir se rabattre sur les programmes d'aide sociale. Certaines localités peuvent difficilement se permettre d'accroître les budgets qu'elles ont prévus pour l'aide sociale; ces gens vont donc coûter encore plus cher aux contribuables.

Et il y a tous ces jeunes qui se retrouvent en chômage et ceux qui vivent avec l'argent qu'ils ont gagné durant l'été et qui, sans cela, ne peuvent pas retourner à l'école à l'automne. Ces jeunes-là auront du mal à travailler pendant huit semaines et, s'ils vivent dans une région où le chômage est élevé, ils auront du mal à trouver un emploi qui dure 14 semaines, temps réglementaire pour ouvrir droit aux prestations de l'assurance-chômage. Le ministre et ses collègues et même certains députés à ma droite ont dit que nous avions le programme d'assurance-chômage le plus généreux du monde. Lorsque l'Association de la construction et l'Association des manufacturiers canadiens ont comparu devant le comité, elles se sont plaintes que cela décourageait les gens de travailler.

Une voix: C'étaient tous des conservateurs.

M. Rodriguez: C'étaient des petits copains des conservateurs. N'importe qui peut être leur ami s'il leur fournit de l'argent pour leur campagne électorale.

M. Paproski: Je suis appuyé par le gagne-petit.

M. Rodriguez: Ils prétendent que c'est le programme d'assurance-chômage le plus généreux au monde mais quand nous demandons à partir de quoi ils établissent leur comparaison avec d'autres pays, nous constatons qu'ils n'ont pas . . .

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que les observations de mon honorable ami sont impor-

tantes mais je pense qu'il induit la Chambre en erreur sans le savoir. Comme tout le monde le sait, le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) et moi-même sommes appuyés par les petites gens et non pas par les gros syndicats internationaux.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, conformément à l'ordre adopté le 22 juin 1977, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PRIVÉS

[Français]

LA LOI SUR LA BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT LA TRANSFORMATION DE IAC EN BANQUE À CHARTE

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) propose: Que le bill C-1001, tendant à constituer en corporation la Banque Continentale du Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant.

[Français]

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais, au cours du débat en troisième lecture, faire quelques observations pour justifier notre prise de position, qui n'a pas changé quant aux pouvoirs qui sont accordés aux banques à charte en vertu d'une loi du Parlement canadien. Mais il serait bon, je pense, de considérer pendant quelques moments l'histoire des banques à charte de notre pays, afin de bien se fixer sur le point de vue qui a été exposé par les proposeurs, par la compagnie IAC, qui désire obtenir une charte de banque selon les dispositions du bill C-1001.

• (1700)

Monsieur le président, au moment de la fédération des provinces, en 1867—c'est quelques années avant nous autres—la juridiction sur les banques devint un domaine réservé au gouvernement fédéral. Une mesure donnait aux banques le pouvoir d'exercer leurs activités sur l'ensemble du territoire canadien, et en 1871 une première législation permanente régissant les banques fut établie. A la suite de cette loi sur les banques, seul le Parlement canadien pouvait autoriser la création d'une banque au moyen d'une loi spéciale conforme à la nouvelle législation bancaire.